Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1095

Artikel: À qui profite la gratuité des études?
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022029

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A qui profite la gratuité des études ?

(*jd*) La gratuité des prestations de l'Etat ou leur fourniture à des prix nettement inférieurs à leur coût réel, quel que soit le niveau de revenu des bénéficiaires, ne sont-ils pas contraires à l'exigence de justice sociale ? Pourquoi l'abonnement au théâtre ou l'inscription à l'université coûte-t-il la même somme à l'employé de bureau et au directeur de banque ? Cette question n'intéresse personne lorsque l'ambition de démocratiser l'accès à la culture et au savoir peut s'appuyer sur des ressources publiques en croissance régulière. Ou, lorsqu'elle se pose vraiment, on peut justifier l'égalité de traitement de tous les bénéficiaires puisque les revenus élevés supportent une charge fiscale proportionnellement plus lourde.

Les difficultés budgétaires actuelles ont au moins un aspect positif; elles obligent à examiner de plus près quelques-unes de nos idées reçues. Même s'il n'existe pas de statistiques en la matière, on peut affirmer, sans grand risque d'erreur, que les bénéficiaires de l'enseignement supérieur et des prestations culturelles les plus onéreuses pour la collectivité se recrutent majoritairement, aujourd'hui encore, parmi les milieux aisés. La gratuité ou des prix abaissés constituent donc une subvention aux nantis. Il n'y a guère que la prison et l'assistance publique où les plus défavorisés, surreprésentés, peuvent prétendre à une juste part des dépenses publiques. Triste compensation.

Au creux de l'été, on a appris que le canton de Genève, comme Neuchâtel d'ailleurs, envisageait d'introduire un écolage pour les étudiants résidant au bout du lac, plus de la moitié des inscrits, qui bénéficient actuellement de la gratuité (les Confédérés déboursent 600 francs par an, les étrangers 1000 francs). Tollé au sein des association d'étudiants qui ont déjà dénoncé cette attaque contre la démocratisation des études.

Démocratiser les études, c'est notamment veiller à ce que personne ne soit écarté de l'université pour des raisons financières. Mais cet objectif louable n'implique pas pour autant la gratuité généralisée de l'enseignement; des allocations et des exonérations sont parfaitement aptes à le réaliser. Plus que sur ce pseudo-problème financier (aucun canton universitaire n'envisage des taxes supérieures à 1000 francs par an), c'est sur les conditions d'accès à l'université et la rigidité des horaires et des plans d'études que devrait porter l'attention de tous ceux que préoccupe la démocratisation du savoir. ■

Les mots pour le dire

(*jd*) Mardi 1er septembre, la plupart des quotidiens ont consacré leur manchette et leur titre principal à Otto Stich et à la hausse de 25 centimes du prix de l'essence. Le lecteur pressé pouvait retirer l'impression que le ministre des Finances avait à nouveau jeté son dévolu sur les automobilistes pour assainir le budget fédéral.

Le titrage obéit à des règles contraignantes: attirer l'attention du lecteur en comprimant au maximum la matière dans une formule-choc. Mais la personnalisation et la simplification outrancières de l'information conduisent trop souvent à en déformer le sens. En l'occurrence, il ne s'agit ni d'Otto Stich ni d'une augmentation du prix de l'essence mais bien d'un projet du Conseil fédéral qui, pour entrer en vigueur, doit recevoir l'aval du Parlement. Subtilités d'initiés dira-t-on. Point du tout. A force d'identifier les projets gouvernementaux au magistrat en charge du dossier, on en vient à vider de son sens la collégialité gouvernementale. Si le procédé peut servir les intérêts de médias qui jouent toujours plus sur l'image et l'émotion, il donne par contre une perception déformée et dévalorisante de la vie politique, présentée comme une succession de décisions autoritaires, arbitraires même, d'un Stich obstiné à pressurer l'automobiliste ou d'un Cotti réglementant tous azimuts au nom de la protection de l'environnement. Cette approche à la fois superficielle et grossissante de l'événement, tout comme la propension à «événementialiser» certaines informations qui ne méritent pas pareille attention, ne sont guère propices à l'émergence du débat démocratique, c'est-à-dire libre et informé. Toujours à propos de l'essence: l'insistance de trop de journaux, ces dernières années, à dramatiser toute information relative à des projets d'imposition du précieux liquide a certainement contribué à ancrer dans l'esprit d'une partie de l'opinion la conviction que le prix de l'essence ne cesse d'augmenter à cause de la voracité de l'Etat, ce qui est tout simplement faux (DP nº 1053, du 26.09.1991). ■

Un rebelle de chez nous

(*cfp*) Les souvenirs d'André Bösiger nous font revivre une enfance dans le Jura bernois, à partir de 1913, une expatriation à Genève pour améliorer son sort, la rencontre des anarchistes genevois, la participation à l'activité de la Ligue d'action du bâtiment et au Groupe animé par Louis Bertoni. Le 9 novembre 1932 , date marquante, signifie pour Bösiger la rupture de tous les liens, un peu sentimentaux, avec les bolchévistes. On trouve aussi dans ces mémoires les reflets de la lutte pour la République espagnole, avec une page à la fois tragique et amusante, qui raconte une opération de trafic d'armes dans laquelle fascistes et partisans se sont trompés de wagon; lorsqu'ils ont constaté leur erreur, ils étaient à Annemasse, et ils ont changé de poste de travail sans se tomber dessus puisqu'ils savaient bien qu'ils étaient tous en train de violer les lois.

L'objection de conscience, la participation aux activités de la Libre pensée vont de soi pour pareil rebelle et, pendant la guerre, lorsqu'il travaille sur les chantiers de construction des fortifications, il lutte pour le respect des conventions collectives et obtient gain de cause, même lorsque les autres travailleurs ont peur de se mouiller.

Expulsé du canton de Genève, ce qui était alors possible, il doit se soumettre pendant longtemps à des formalités tracassières pour pouvoir y travailler. Ne perdant jamais ni courage ni volonté d'être respecté, André Bösiger termine son petit volume par un rappel des siens et par son credo. Il conclut par cette phrase: *«J'ai vécu heureux toute ma vie et le serai jusqu'au bout, car elle a toujours eu un sens qui ne m'a jamais échappé»*.

Ces souvenirs, témoins de la vie des travailleurs pendant la première moitié de ce siècle, sont une occasion privilégiée de jeter un regard sur une histoire dont la page n'est peut-être pas tout à fait tournée. ■

André Bösiger: *Souvenirs d'un rebelle*. Canevas éditeur.